

Le ministre semblait vraiment s'intéresser au sort de ces gens, mais le comble c'est quand il nous a dit à la fin qu'il était bien dommage que ce soit arrivé et que les intéressés devraient peut-être s'adresser à un avocat pour faire redresser leurs torts. Mais l'entrepreneur a disparu depuis longtemps. Il a fermé boutique et il a certainement vidé le compte en banque de cette société. Ces gens ne peuvent rien faire et ils sont dans de mauvais draps.

La brochure ministérielle sur la loi nationale sur l'habitation n° 5128-15 signale que:

Les inspections régulières sont destinées à nous assurer que la maison terminée offrira une garantie suffisante pour faire l'objet d'un prêt hypothécaire consenti en vertu de la loi nationale sur l'habitation.

Je me demande si le Royal Trust et le Montreal Trust ont suffisamment de fonds pour embaucher des inspecteurs privés. La Société centrale d'hypothèques et de logement doit-elle faire des inspections pour s'assurer que les prêts hypothécaires sont protégés? Le gouvernement protège le Montreal Trust et le Royal Trust. Qui protège les acheteurs? Assurément, celui qui achète en vertu d'un programme approuvé par le gouvernement devrait pouvoir compter que les fonctionnaires de l'État protégeront son intérêt et non celui des prêteurs. Je crois que le Royal Trust est suffisamment puissant pour veiller à ses affaires.

Les citoyens en cause ont été des plus patients. Ils ont travaillé à réparer leur maison. Ils ont tenté de l'embellir. Ils ont dépensé \$1,000 à \$1,500 pour faire arranger leur maison, pour s'assurer qu'elle était habitable et en chasser l'humidité. Ils ont investi leur argent dans ce...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député que son temps de parole est expiré.

M. Friesen: Je voudrais savoir ce qui va arriver à ces gens.

M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, en tant que secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines, je suis heureux de fournir à la Chambre des renseignements supplémentaires sur le rôle de la Société centrale d'hypothèques et de logement dans la construction de maisons dans la subdivision de Bear Creek Park. Comme l'honorable représentant le sait, mon ministre a porté à cette affaire un vif intérêt personnel; comme le prouvent les réunions qu'il a tenues et auxquelles le député a fait allusion.

Le député a parlé du discours du trône et comme l'a signalé mon ministre il y a quelques jours, si toutes les questions reliées aux programmes PAAP et tous les autres aspects des divers ministères du gouvernement avaient été inclus dans le discours du trône, la Reine serait encore ici à Ottawa.

M. Friesen: Nous n'y voyons pas d'inconvénients.

M. Harquail: Sauf le respect que je lui dois, j'ai l'impression que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) ne comprend pas au juste le genre de protection que la SCHL est tenue d'assurer aux acheteurs de maisons aux termes du programme PAAP. Pendant la construction, toutes ces maisons sont inspectées régulièrement par les inspecteurs de la SCHL, qui veillent à ce que les plans approuvés soient raisonnablement exécutés et répondent aux normes minimales de construction.

● (2217)

Lorsque les propriétaires des maisons du Parc Bear Creek ont dit qu'ils n'étaient pas contents de la façon dont leurs

Ajournement

maisons avaient été construites, la SCHL s'est mise en rapport avec eux à plusieurs reprises ainsi qu'avec le promoteur en vue d'essayer de résoudre les problèmes. Fait important à noter, monsieur l'Orateur, la SCHL a réussi à obliger l'entrepreneur à apporter quelques modifications nécessaires pour que les logements répondent aux normes. La Société a également réussi à inciter le promoteur à apporter un certain nombre d'autres améliorations conformément aux normes, mais elle l'a en outre encouragé à faire de la construction soignée de façon à satisfaire le propriétaire.

Les logements sont maintenant conformes aux normes de construction. Cependant, la construction proprement dite ne répond peut-être pas à l'attente de certains acheteurs, et cela semble être la cause principale de leur mécontentement continu. En outre, comme les rapports étaient tendus entre le promoteur et certains propriétaires, chacun s'est replié sur ses positions et la SCHL a passé beaucoup de temps en qualité de médiateur dans ces conflits.

Une des principales difficultés à ce stade-ci, monsieur l'Orateur, est la disparité qui existe entre les espérances des acheteurs éventuels de logements moyens d'un côté et, de l'autre, le produit fini qui leur est remis. Malheureusement, ce genre de situation survient lorsque les acheteurs choisissent leur maison à partir de plans ou de maquettes. Les différences existant entre ceux-ci et le véritable domicile qu'ils achètent constituent une source de déceptions et de frustrations, même si leur maison correspond dans l'ensemble aux plans à partir desquels les unités ont été choisies.

Le constructeur a averti la SCHL qu'il n'a pas l'intention d'exécuter de travaux supplémentaires sur ces maisons—qui répondent maintenant aux normes—et il ne travaille d'ailleurs plus dans cette industrie. Je sympathise avec les propriétaires, monsieur l'Orateur, mais il est indéniable que la SCHL a fait tout ce qui était en son possible dans le cadre de son mandat pour aider les propriétaires comme elle le fait dans chaque cas. C'était pour aider les acheteurs tels que ceux-ci que les précédents ministres d'État aux Affaires urbaines ainsi que l'actuel ministre, alors qu'il occupait le poste de ministre de la Consommation et des Corporations, ont cherché à instituer un régime national de garantie aux consommateurs à l'intention des acheteurs de maisons neuves. Des programmes de garantie ont maintenant été mis en œuvre par la plupart des gouvernements provinciaux et les consommateurs peuvent désormais s'attendre à une meilleure protection dans ce domaine. Le ministre attache beaucoup d'importance à sa collaboration avec l'Association canadienne du logement et de l'aménagement urbain ainsi qu'avec les provinces pour s'assurer que tous les canadiens bénéficient d'une égale protection.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS—LA MESURE MODIFICATIVE CONCERNANT LES VEUVES D'ANCIENS COMBATTANTS BÉNÉFICIAIRES DE PENSIONS D'INVALIDITÉ DE MOINS DE 48 P. 100—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe): Monsieur l'Orateur, je me demandais qui allait répondre à la place du ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), mais je vois qu'il ne reste plus qu'un seul libéral. Monsieur l'Orateur, si je comptais les fois que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et moi-même avons abordé le sujet que je soulève ce soir, nous remporterions sûrement la palme pour le nombre d'injustices commises